

**DOSSIER À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT EN MAIRIE**

**INSCRIPTION SCOLAIRE**  
**ANNEE 2024-2025**

**NOTE POUR TOUTE PREMIERE INSCRIPTION DE L'ENFANT**

Tous les enfants français et étrangers résidants sur notre commune peuvent être accueillis à l'école maternelle J.Y. Cousteau.

Les futurs élèves sont répartis comme suit :

Enfants nés en 2022 : Très Petite Section (dans la limite des places disponibles)

Enfants nés en 2021 : Petite Section

Enfants nés en 2020 : Moyenne Section

Enfants nés en 2019 : Grande Section

L'école publique est gratuite. L'instruction est obligatoire à partir de la Petite Section.

Pour la première inscription de votre enfant ou si vous venez d'emménager sur la commune, il est nécessaire de procéder aux démarches d'inscription suivantes.

# COMMENT S'INSCRIRE

## 1ère étape : Inscription administrative

Il convient de remplir le dossier d'inscription joint à la présente note et de fournir les différentes pièces administratives demandées.

Le dossier sera à retourner, dûment rempli, à la mairie ; il vous sera délivré un certificat d'inscription par la suite.

## 2ème étape : Inscription scolaire

Il convient de se présenter au directeur de l'établissement qui enregistrera l'inscription de l'enfant sur présentation du livret de famille et du certificat d'inscription délivré par la commune. L'admission peut être immédiatement prononcée dans les écoles où il y a suffisamment de places.

Si l'enfant ne change pas d'école, l'inscription n'a pas à être renouvelée. De même, si votre enfant est scolarisé cette année en grande section, il sera inscrit d'office à l'école élémentaire J.Y Cousteau pour l'année suivante.

## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR À TOUTE INSCRIPTION

**Dans tous les cas, fournir la photocopie intégrale de votre livret de famille ou l'extrait de l'acte de naissance de(s) l'enfant(s)**

### **Vous êtes locataires ou propriétaires**

Fournir **au choix**, une photocopie de :

Facture d'électricité / gaz / eau  
Facture de téléphone fixe / box internet  
Quittance de loyer (sauf propriétaire)



Ces justificatifs devront être datés de moins de 3 mois

### **Vous êtes hébergés**

Remplir l'attestation d'hébergement sur l'honneur, jointe au dossier d'inscription, et la rendre signée par l'hébergeant et la famille hébergée.

Fournir la photocopie d'un justificatif de domicile de l'hébergeant datant de moins de 3 mois, ainsi qu'une photocopie de sa carte d'identité.

### **Parents divorcés ou séparés avec jugement**

Fournir la photocopie du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant.

En cas d'exercice conjoint de l'autorité parentale ou « garde alternée », remplir l'attestation de résidence sur l'honneur. L'un des parents indique obligatoirement son domicile et sera le destinataire des factures concernant les activités auxquelles l'enfant pourrait être inscrit par la suite (restauration scolaire, accueil périscolaire).

### **Parents séparés sans, ou en attente de jugement**

Remplir l'attestation de résidence sur l'honneur jointe au dossier d'inscription (voir explications ci-dessus).

# ATTESTATION D'HÉBERGEMENT SUR L'HONNEUR

Nom et Prénom de l'enfant :

.....

À remplir uniquement si la famille est hébergée

par une autre de personne de Gétigné,

le .....

Je soussigné(e), M. / Mme :

.....

Atteste, sur l'honneur, héberger à mon domicile situé :

N° : ..... Voie : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

M. / Mme : .....

Et son enfant : .....

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Signature de l'hébergeant :

Signature de l'hébergé(e) :

.....

*Article 447-7 du code pénal « est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :*

*1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts,*

*2° de falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère ;*

*3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.*

*Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui ».*

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Date de rentrée scolaire :

- lundi 2 septembre 2024  
 Autre date (préciser) : .....

Pour une entrée en :

- Maternelle - Classe : .....  
 Élémentaire - Classe .....

### ENFANT

NOM : .....

Prénom : .....

Né (e) le: / / à .....

Sexe :  Masculin  Féminin

Adresse de l'enfant : N° ..... Voie  
.....

Code postal ..... Ville .....

Dernière école fréquentée : ..... Niveau de classe .....

Ville .....

Votre enfant présente-t-il un handicap pouvant occasionner un aménagement à réaliser dans l'école ?

- Oui  Non *Si oui, vous serez prochainement contacté par notre service*

## RESPONSABLES LÉGAUX (PARENTS OU AUTRE)

NOM du responsable n°1 : ..... NOM du responsable n°2 : .....

.....

.....

Prénom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Ville : .....

N° fixe : .....

N°fixe : .....

N° portable : .....

N°portable .....

Mail : .....

Mail .....

### COMPOSITION FAMILIALE

Mariés, union libre, pacsés, célibataire, veuf (ve)

Séparé(e), divorcé (e)

Frères et sœurs au même domicile :

Nom	Prénom	Date de naissance	Scolarisé à Gétigné (Oui/Non)	Nom de l'établissement
.				

Date :

Signature du ou des responsables :